

Monsieur le Ministre des Finances et du Budget, président du comité de coordination-RCA ;

**Monsieur le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme
Garde des Sceaux; 1er Vice-Président du comité de
Coordination-RCA ;**

**Monsieur le Ministre de la Sécurité Publique Chargé de
l'immigration-émigration, 2ème Vice -Président du comité de
Coordination-RCA ;**

**Monsieur le Secrétaire Permanent du Groupe d'Action Contre le
Blanchiment en Afrique Centrale (GABAC),**

Monsieur l'Inspecteur Général des services judiciaires ;

Messieurs les Chefs des Cours et tribunaux ;

Monsieur le Bâtonnier ;

Madame la Présidente de la Chambre des Notaires ;

Monsieur le Président de la Chambre des Huissiers ;

Monsieur le Président de la Chambre des Experts comptables ;

Messieurs les Représentants des Sociétés Coopératives

Monsieur le Directeur National de la BEAC ;

**Messieurs les Directeurs Généraux des Etablissements
Financiers ;**

Mesdames et Messieurs les séminaristes ;

Distingués invités en vos rangs et grades,

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole ce jour en ma qualité de Directeur National de l'ANIF pour vous souhaiter la bienvenue à cette cérémonie d'ouverture des travaux de séminaire sur la vulgarisation du Règlement CEMAC N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016.

Je voudrais particulièrement exprimer ma gratitude à Monsieur le Secrétaire Permanent du GABAC ainsi qu'à son équipe de coordination, venus de Libreville pour organiser cette session de formation dans ce somptueux cadre de l'hôtel Ledger Plaza.

Mesdames, Messieurs chers participants,

La session de formation qui nous réunit aujourd'hui est organisée par le GABAC. Il s'agit d'une formation continue délocalisée.

Elle participe, faut-il le souligner, au renforcement des capacités des acteurs de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

Le combat mené contre le blanchiment d'argent et la criminalité organisée, est le fruit d'une longue évolution, laquelle est liée à l'harmonisation des règles du droit international en la matière, adoptées par les Etats impliqués dans cette lutte.

Permettez-moi, très chers participants au présent atelier de formation, de revenir sur l'objet de notre rencontre d'aujourd'hui. Tous les Etats de la CEMAC disposent d'Agences Nationales d'Investigations Financières (ANIF) ou d'entités de renseignements dont les missions sont globalement orientées vers la sécurité et l'intégrité de l'économie ou vers la lutte contre la corruption.

Toutefois, le GABAC a pu déplorer à l'issue du premier cycle d'évaluation qu'il a réalisé au Cameroun (2008), Centrafrique (2010), Gabon (2012), Tchad (2014) Congo (2015), Guinée équatoriale (2016), l'inexistence de plate formelle d'échange d'informations permettant une consolidation des renseignements recueillis par toutes les agences.

Le GAFI faut-il le préciser, est un organisme intergouvernemental chargé au niveau international de protéger l'intégrité du système financier est amené à publier chaque année un rapport sur les typologies qui traite de l'évolution à l'échelle mondiale des tendances, techniques et contre-mesures en matière de blanchiment de capitaux. Ces recommandations visent à offrir aux autorités un cadre renforcé pour poursuivre les criminels et répondre à de nouvelles menaces pour le système financier international, et par voie de

conséquence, augmenter les difficultés pour les criminels et les terroristes de dissimuler leurs activités.

Donc, il est impossible de se conformer aux obligations des normes du GAFI sans implication sérieuse de nombreuses parties dans les secteurs de la justice , des Finances, de la Sécurité, des Mines, du Commerce et de l'Industrie, de la Défense, du Logement et de l'Habitat, de l'Environnement et des Eaux et Forêts ainsi que des institutions financières, Entreprises et Professions non financières Désignées (EPNFD).

Au titre de l'exercice 2018, le Groupe d'Action contre le blanchiment d'Argent en Afrique centrale (GABAC) a organisé le séminaire de vulgarisation sur la Règlementation communautaire, notamment N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 au Gabon, du 18 au 20 juin et le Tchad, du 31 juillet au 02 aout.

Aujourd'hui, cette inspiration profondément démocratique, qu'il nous faut renouer, pour nous permettre de relever les défis de la mobilisation contre le phénomène du blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, requiert une réaction sociale globale et concertée afin de répondre aux exigences des enjeux internationaux.

Même si l'ANIF est au cœur du dispositif national de LBC/FT l'efficacité de la lutte contre la criminalité financière est tributaire de la possibilité, pour les autorités publiques impliquées dans ce combat, de disposer en temps opportun des renseignements.

Chers séminaristes, sachez donc faire œuvre utile de l'opportunité qui vous est offerte pendant trois (3) jours en vue de renforcer vos capacités sur le Règlement CEMAC.

Sur ce, je vous souhaite à toutes et à tous plein succès dans le déroulement des travaux du présent atelier.

Je vous remercie de votre aimable attention